



Déclaration liminaire de la FSU-SNUipp Nord à la CAPD du vendredi 28 août 2026

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Cette rentrée se déroule dans un contexte toujours préoccupant. Les canicules successives et leurs conséquences sur les personnels et les élèves : le bâti scolaire non adapté à ces températures importantes, la fin de l'année scolaire dernière avec des fermetures d'écoles dues aux aléas climatiques sont un premier point d'inquiétude pour les collègues et les élèves. Le vol des données personnelles des agents et des informations sensibles au sujet des élèves par des hackers est également un signe de manque de d'anticipation de notre institution face aux défis de notre temps.

Les nouveaux programmes publiés en mai et à appliquer dès la rentrée sans laisser aux collègues le temps de se les approprier sont un autre signe de ce manque d'anticipation du ministère et une nouvelle source d'inquiétude pour les enseignants.

A quelques jours de la rentrée, les affectations de dernière minute fragilisent les collègues concernés, le faible pouvoir d'achat des enseignant·es et les obligations familiales ne permettant pas de prendre un logement supplémentaire dans les zones les moins attractives de notre département lorsqu'ils y sont affectés.

Ainsi, les conditions de travail des personnels continuent de se dégrader : 108 heures qui débordent toujours, constellations, nouveaux programmes, évaluations d'écoles anxiogènes,

résidences pédagogiques, réforme du concours ne répondant pas aux besoins de formation des enseignant·es débutant·es sont autant de facteurs qui mettent à mal les personnels dans l'exercice de leurs missions. La formation continue doit redevenir une véritable formation, elle qui ne s'appuie que sur des échanges entre pairs et non plus sur les recherches scientifiques. Les collègues sont pourtant extrêmement intéressé·es par la formation, quand elle est de qualité et s'appuie sur la recherche, preuve en est le nombre de stagiaires lors de nos Universités de Printemps par exemple. C'est pourquoi nous nous insurgeons du fait que la participation à ces stages syndicaux puisse être refusée en dehors de tout cadre légal. Le manque de remplaçant·es ne peut justifier le refus de ce droit aux personnels car ce manque n'est pas occasionnel mais bien structurel.

Les évaluations nationales standardisées imposées et les nouveaux programmes à appliquer sont une provocation envers les personnels, niant nos compétences et une entrave à notre liberté pédagogique : nous concevons notre métier et ne sommes pas cantonné·es à appliquer les injonctions de guides, quelque soit leur couleur.

Par ailleurs, le nombre de signalements sur le Registre Santé et Sécurité au Travail est préoccupant. Le mal-être dans notre profession est bien réel et touche tous les membres des équipes pédagogiques : fermetures de classes, effectifs, manque de moyens, formation continue ne répondant pas aux besoins des enseignants. L'absence d'une réelle médecine de prévention ne permet aucunement d'accompagner convenablement les collègues.

Nous avons été interpellés par de nombreux collègues éligibles à un rendez-vous de carrière cette année et qui n'ont toujours pas reçu de mail pour leur notifier, ce qui provoque interrogations et inquiétude. Les listes étant établies, comment se fait-il que ces informations ne soient pas transmises ?

L'École Inclusive a également besoin de plus d'attention : le manque d'AESH dégrade les conditions d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des enseignant·es, la durée de traitement des dossiers par la MDPH est une source d'anxiété pour les familles, la mise en place des PAS inquiète les collègues, le nombre de fermetures de postes dans l'ASH bat des records !

Cette CAPD a pour objet l'examen des demandes de temps partiel sur autorisation que vous avez refusées. Les personnels subissent les décisions d'une administration qui les empêchent de choisir leur quotité de travail. La logique comptable prend, de nouveau, le pas sur la bienveillance due à chaque personnel entraînant inévitablement de la souffrance au travail. Combien de nos collègues travailleront cette année à temps plein sans le désirer ?

Le second point à l'ordre du jour est intitulé "demande d'autorisation d'absence pour stage de formation syndicale". Ce qui nous intéresse concerne plutôt les refus d'autorisation d'absence de droit pour stage de formation syndicale. Les raisons évoquées pour ces refus relèvent systématiquement de la « nécessité de service » sans aucune justification. Nous espérons que des données qualitatives et quantitatives nous seront communiquées ce jour afin de pouvoir évaluer ce qui relève de la véritable nécessité de service de ce qui relève de l'entrave au droit des personnels.

Merci de votre attention.